



## Conséquences relatives à l'abandon de poste en Contrat Pro

Par **ADE83**, le **08/07/2015** à **14:21**

le 08/07/2015,

Bonjour,

je suis actuellement en contrat pro pour un BTS en alternance.

j'ai obtenu mon BTS et ai eu les résultats le 04/07/2015.

Seulement mon contrat prend fin le 31/08/2015.

de plus je sais qu'il me reste 22 jours de congés payés à prendre ou à me faire payer .

J'ai opté pour un arrangement avec ma DRH pour poser les 15 derniers jours(en plus des 22 jours qu'il me reste) avant la fin du contrat et pouvoir partir un peu avant afin de pouvoir bénéficier du chômage et de temps pour retrouver un contrat pour une licence en alternance.

Seulement j'ai appris aujourd'hui que cet arrangement ne sera pas respecté et ma situation en entreprise est conflictuelle (exploitation, aucune considération du BTS et aucun engagement respecté) depuis le début.

J'aimerais connaître les risques que j'encoure en optant pour un abandon de poste..

En espérant être assez explicite et vous remerciant d'avance,  
cdt.

Par **P.M.**, le **08/07/2015** à **21:07**

Bonjour,

L'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation d'engager la procédure de sanction jusqu'au terme du CDD et sur l'attestation destinée à Pôle Emploi, il indiquerait vraisemblablement qu'il s'agit d'une rupture à l'initiative du salarié, ce qui vous empêcherait d'être indemnisé...

De plus, il pourrait vous réclamer des dommages-intérêts, fonction du préjudice subi par l'entreprise...